A PROPOS DU COMBAT D'EL-MOUNGAR

LA
Légion Étrangère

PAR

UN ANCIEN DE LA LÉGION

R. CHAPELOT & Cie
30, Rue Dauphine
1904

A PROPOS DU COMBAT D'EL-MOUNGAR

LA

LÉGION ÉTRANGÈRE

PARIS. — IMPRIMERIE E. CHAPELOT ET Ce, 2, RUE CHRISTINE.

A PROPOS DU COMBAT D'EL-MOUNGAR

LA
Légion Étrangère

PAR

UN ANCIEN DE LA LÉGION

R. CHAPELOT & Cie
30, Rue Dauphine
1904

A PROPOS DU COMBAT D'EL-MOUNGAR

LA

LÉGION ÉTRANGÈRE [1]

Objet.

Au lendemain des événements dont le Sud-Oranais vient d'être le théâtre et auxquels la Légion Étrangère a pris une si large et si glorieuse part, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire quelques mots de ce corps d'élite, où se conservent pures et brillent d'un si vif éclat les traditionnelles qualités de l'armée française, la bravoure, l'entrain, l'abnégation et l'esprit d'initiative. Ce sera, en outre, un hommage rendu à ces vaillants qui, versant leur sang ou

(1) Cette notice a été écrite dans les premiers jours d'octobre 1903 (terminée le 7), un mois environ après le combat d'El-Moungar, qui a eu lieu le 2 septembre.

donnant leur vie sous le drapeau de la France, travaillent, obscurs, à augmenter le patrimoine de gloire militaire de leur pays d'adoption, et épargnent à bien des mères françaises la douleur de pleurer un de leurs propres enfants.

I

Notions générales sur la composition de la Légion. Considérations morales.

Organisation.

La Légion Étrangère, dont la composition a souvent varié, comprend aujourd'hui deux régiments à six bataillons de quatre compagnies, plus deux compagnies de dépôt (quatre pour les deux régiments), soit, en tout, environ 12,000 hommes. En outre, dans certains cas, quand les circonstances l'exigent, comme à Madagascar il y a quelques années (après la conquête et jusque vers 1898 et 1899), des *bataillons de marche* sont formés par prélèvement sur les différentes unités des deux régiments. Enfin, dans chacun de ceux-ci, il existe une compagnie montée qui fait partie intégrante d'un des bataillons employés dans l'extrême Sud de l'Algérie. — Nous dirons

plus loin un mot de ces compagnies montées.

Les corps étrangers actuels datent de la loi du 9 mars 1831, c'est-à-dire presque du lendemain de notre débarquement dans la régence d'Alger. Aux termes de cette loi, « les corps d'étrangers ne peuvent être employés que hors du territoire continental de la France » ; — ce qui n'a point empêché un bataillon de la Légion Étrangère d'entrer en 1870 dans la composition de l'armée de la Loire, où, — il est presque superflu de le dire, — il fit vaillamment son devoir, comme nous le verrons.

***

Recrutement : engagements et rengagements.

Les régiments de la Légion se recrutent par voie d'engagements volontaires sans prime.

Aucun Français n'est admis à s'engager comme tel dans ces corps, sinon à titre exceptionnel et par autorisation spéciale du ministre en vue du recrutement des cadres. Dans les mêmes conditions et dans le même but, un militaire français servant dans un corps français, *peut passer* dans un régiment étranger par

voie de changement de corps. — Ces dispositions exclusives n'ont jamais empêché et n'empêchent point encore nombre de Français de servir à la Légion; ceux-là usaient et usent d'un subterfuge, dissimulant leur nationalité et se forgeant un nom d'emprunt à physionomie étrangère. D'ailleurs, depuis quelques années (10 février 1892), les Français appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale sont autorisés à s'engager à la Légion pour cinq ans, mais *au titre étranger*. Quant aux étrangers, ils s'engagent de même pour cinq ans. Les engagements spéciaux à la Légion Étrangère se contractent devant les sous-intendants militaires, à la différence des engagements volontaires ordinaires qui sont reçus par les maires.

Tous les militaires faisant partie des régiments étrangers peuvent se rengager pour une durée de deux, trois, quatre ou cinq ans, et atteindre ainsi la retraite à quinze ans de services. — Cette disposition ne s'applique pas aux militaires français, lesquels ne sont pas plus admis à se rengager qu'à s'engager *comme Français* dans les régiments étrangers.

Si arides que ces détails puissent être, ils sont si peu connus qu'il ne nous a pas paru

oiseux de les donner; on nous permettra de les compléter succinctement.

***

Conditions à remplir. — Moyens employés par les candidats qui n'y satisfont pas, pour les éluder.

Les étrangers qui veulent s'engager à la Légion doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1° Avoir dix-huit ans au moins et quarante ans au plus;

2° Être sains et robustes;

3° Avoir la taille de 1m,55 environ.

Ils sont tenus de présenter en outre :

1° Leur acte de naissance ou une pièce équivalente;

2° Un certificat de bonnes vie et mœurs;

3° Un certificat d'acceptation de l'autorité militaire constatant qu'ils ont les qualités requises pour faire un bon service.

Ces conditions ne sont pas toujours remplies. Dans les cas d'urgence, quand, sous la pression des circonstances, on est obligé d'ouvrir largement la porte à ce recrutement spécial, on n'est

pas toujours très regardant, — quelquefois même pas assez à notre avis, — sur l'âge, la vigueur, la taille des candidats. Et ceci n'est pas sans inconvénient.

Quelques-uns, en effet, sont pris en dépit de leur usure nettement apparente; ils ne sont capables d'aucun service, ne peuvent supporter aucune fatigue, et ne tardent pas à encombrer les hôpitaux, à moins que l'on ne prenne d'emblée vis-à-vis d'eux la sage mesure de les présenter à la première commission de réforme qui suit leur arrivée au corps. — A vrai dire, rendus à la vie civile, beaucoup recommencent aussitôt à tenter la chance d'un nouvel engagement; et, comme ils peuvent se présenter sous un nom nouveau au fonctionnaire chargé de dresser l'acte, rien ne peut avertir ce dernier qu'il est victime d'une mystification.

Peut-être conviendrait-il de ne recevoir les engagements que dans les deux ports où s'embarquent les militaires à destination de l'Algérie, Marseille et Port-Vendres. Là, de vieux adjudants de chacun des régiments étrangers, ayant longtemps appartenu aux compagnies de dépôt, connaissant par suite de vue la plupart des légionnaires, puisque tous passent d'abord par les rangs de celles-ci, et étant ainsi à

même de distinguer les mauvais chevaux de retour, pourraient déjouer les plans de ces derniers, en découvrant leurs ruses et leurs supercheries aux sous-intendants.

On éviterait encore, de cette manière, d'engager à nouveau les sujets dont l'inconduite et l'incorrigibilité sont notoires, et qui parviennent, en se présentant après leur libération devant un fonctionnaire qui naturellement ne les connaît pas, à éluder cette disposition réglementaire en vertu de laquelle les militaires étrangers ne doivent être admis à se rengager que lorsqu'ils sont présents au corps et par continuation de service.

Mais les roueries ne se bornent pas là. Souvent aussi certains candidats réussissent à induire les autorités en erreur, quant à leur âge. Il nous souvient, entre autres, d'un jeune Lorrain-Français, qui parvint, malgré ses apparences très juvéniles, à s'engager à quatorze ans, bien entendu à l'insu de ses parents, aux recherches desquels il échappa longtemps et qui, ayant un jour fini par découvrir sa trace, n'eurent pas de peine à faire annuler administrativement par le ministre de la guerre l'engagement de leur fils. Celui-ci quitta à son grand regret la Légion, — il avait alors dix-huit ans,

— et revint, trois ans plus tard, avec le contingent des recrues de sa classe, accomplir son temps normal de service dans un régiment français. Malgré sa jeunesse, il avait vaillamment supporté les fatigues parfois très dures qui sont le lot habituel des légionnaires dans les régions désolées où ils sont le plus souvent employés en Algérie, et emportait en partant le vif chagrin de n'avoir pu, durant les quatre années qu'il avait passées à la Légion, trouver l'occasion de s'en aller expéditionner aux colonies. C'était un excellent soldat, d'une tenue parfaite, d'une conduite irréprochable et d'un esprit éveillé.

D'autres, enfin, parfaitement malingres, trouvent moyen, grâce à une substitution de personne, de se faire accepter en présentant en leur nom et à leur place quelque gaillard solide et complaisant, qui, l'engagement signé, disparaît pour toujours.

***

Relèvement moral des quelques individualités déchues.

On est peut-être encore plus coulant en ce qui concerne les conditions autres que les

conditions physiques. Et, à notre avis, on n'a pas tort. Certains, en effet, dont la vie n'a pas toujours été régulière, et dont la conscience est plus ou moins lourdement chargée, viennent à la Légion chercher l'oubli d'un passé qui leur pèse, et souvent aussi leur réhabilitation. N'est-ce pas une œuvre hautement morale que de leur tendre la main pour les aider dans ce relèvement et de leur dire : « Nous ne connaissons pas votre passé ; *nous ne voulons pas* le connaître ; ou si nous le savons, *nous voulons* l'oublier. Ne nous l'apprenez pas, ne nous le rappelez pas. Ici, vous pouvez faire peau neuve, nettoyer votre conscience et un jour reprendre votre place au soleil, dans la société ? » Et combien, maintenus d'abord par le frein de la discipline, touchés plus tard par la clémence de cet accueil, dont le sentiment, vague au début, finit par se préciser dans leur âme, gagnés enfin par le contagieux exemple du devoir simplement mais rigidement pratiqué devant eux chaque jour, ont fini par se régénérer ! Les souffrances, les privations, les dangers, l'esprit d'abnégation et de sacrifice qu'ils font naître, les réflexions salutaires qu'ils inspirent, ramènent souvent au bien des natures quelquefois généreuses, du moins plus

dévoyées que corrompues. Le sang courageusement versé lave bien des souillures, et la mort affrontée sous ses formes les plus sombres, fièvres pernicieuses ou épidémies, même lorsqu'elle ne frappe pas, apporte dans sa seule menace, le pardon de fautes qui parfois n'ont été que des entraînements passagers ou des erreurs de jeunesse.

Le souvenir nous revient de tel sous-officier, d'allures distinguées et de haute mine, ayant vaillamment fait son devoir en cent rencontres au Tonkin, lors de la conquête, et répondant à un des officiers de sa compagnie, qui, étonné de ses manières — capables de surprendre dans un pareil milieu — et flairant un mystère sous l'énigme du nom d'emprunt, lui demandait, avec cette indiscrète sollicitude que peuvent autoriser la vie de campagne et la pratique journalière du péril bravé en commun, la secrète raison de sa présence parmi les légionnaires : « Ah ! mon lieutenant, la Légion, c'est le *refugium peccatorum !* » Qui était-il ? On ne le sut jamais. Qu'avait-il fait avant de s'engager ? On l'ignora toujours. Ce qu'on put dire, sans crainte de faire erreur ni d'être démenti, grâce à l'épreuve d'une campagne de trois années, c'est que c'était un

honnête homme, qui, après un faux pas, dont en tout autre milieu il fût peut-être à jamais demeuré boiteux, s'était relevé sous ce drapeau et redressé pour toujours.

Et plus récemment, cet autre, ancien officier, condamné par un conseil de guerre à la destitution, pour une faute qui, au dire de ses camarades, n'atteignait point son honneur et pourtant l'avait terni, engagé sous un nom supposé, forçant par dix années d'une conduite exemplaire, de services appréciés et d'une probité méticuleuse, l'estime de tous ses chefs, conquérant ainsi de haute lutte sa réhabilitation et regagnant avec elle le droit de reprendre son véritable nom.

Enfin ce dernier exemple; il date de ce mois-ci. Nous le relatons dans les termes mêmes où les journaux viennent de le publier.

« Le sergent-major L. B..., du 162e d'infanterie, déserta en 1889, après avoir commis des détournements.

« En 1890, il s'engagea à la Légion Étrangère sous le faux nom de D..., fit les campagnes d'Algérie, du Dahomey, du Siam et du Tonkin, et devint adjudant et médaillé militaire.

« Après quatorze années de service, L. B...

rentra en France et vint se constituer prisonnier au 162e à Verdun.

« En 1890, il avait été condamné par contumace à vingt ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à vingt ans d'interdiction de séjour, pour faux et vols comptables militaires.

« Il comparaissait hier (1) devant le conseil de guerre de Châlons pour purger sa condamnation et être jugé pour désertion.

« L. B..., ayant remboursé l'argent détourné, a été acquitté à l'unanimité. »

N'avons-nous pas le droit de dire, après de tels exemples, que la Légion Étrangère, école de bravoure, est aussi une école d'honneur?

***

Les officiers.

Les officiers se classent en deux catégories :

1° Les Français;

2° Les étrangers ou les Français servant au titre étranger.

Les premiers sont soumis au droit commun, c'est-à-dire aux règles qui régissent le recrute-

(1) Commencement d'octobre 1903.

ment, l'avancement, l'état des autres officiers de l'armée nationale; il proviennent des corps de cette armée et y rentrent indifféremment.

Quant aux officiers étrangers, leur condition est régie par l'ordonnance du 16 mars 1838. Ils ne peuvent entrer dans la Légion qu'avec un grade égal ou inférieur à celui dont ils justifient avoir été en possession au service d'une autre puissance. Ils ne peuvent obtenir d'avancement que dans la Légion, et les services dans les corps dont elle se compose déterminent seuls cet avancement.

Tout Français sorti du service étranger et admis comme officier à la Légion est également soumis aux dispositions de l'ordonnance de 1838. Il en va de même pour tout officier ayant quitté l'armée nationale et admis à servir avec son ancien grade au titre étranger à la Légion. C'est le cas de beaucoup d'officiers démissionnaires de l'armée active et d'un certain nombre d'officiers de réserve.

Les officiers étrangers ou servant au titre étranger sont susceptibles d'obtenir de l'avancement au tour du choix et au tour de l'ancienneté. Ils ne bénéficient toutefois de l'avancement sur toute l'arme que lorsqu'une vacance existe et peut leur être affectée dans l'un des deux

régiments étrangers au moment où ils sont aptes à être promus. — Les officiers de cette catégorie qui sont reconnus indignes de servir sont purement et simplement révoqués.

Le passage d'un officier du cadre étranger dans le cadre français peut être accordé à titre de récompense ; cette faveur est toujours concédée par décret.

Au nombre des officiers étrangers ainsi admis à servir la France, était le lieutenant danois *Selchauhansen*, qui vient de tomber glorieusement au combat d'*El-Moungar*.

***

Les nationalités; leurs proportions et leurs caractères respectifs.

Au point de vue des nationalités, les militaires qui composent la Légion se répartissent comme il suit (1) :

Français (servant comme tels ou au titre étranger).
Alsaciens-Lorrains (annexés) :
Environ 55 p. 100.

(1) Les proportions qui figurent au tableau que nous présentons au lecteur sont des moyennes qui résultent d'une statistique établie à deux reprises, à trois ans de distance, dans un bataillon de la Légion.

Allemands (y compris ceux de l'Autriche) :
Environ 30 p. 100.

Autres nationalités (Italiens, Belges, Polonais, Luxembourgeois, Tchèques, Hongrois, Suisses, Espagnols, Grecs (1) :
Environ 15 p. 100.

Russes et Anglais :
Quelques rares individualités.

Chaque nationalité se présente ici avec les qualités particulières de sa race, et aussi, cela va de soi, avec ses défauts.

Il est superflu de parler des Français.

Les Allemands sont généralement vigoureux, un peu lourds de corps et d'esprit, braves, propres, disciplinés.

Les Alsaciens-Lorrains participent des Français et des Allemands.

Polonais, Tchèques, Suisses, Espagnols sont intelligents, soumis, durs à la peine.

Le Luxembourgeois tient de l'Allemand.

Les Italiens, les Belges, les Grecs, forment le moins bon élément. Italiens et Belges, souvent plus vaillants en paroles qu'en actions, ont un penchant à la hâblerie et à la mollesse. Les

---

(1) Ils sont classés dans cette énumération par ordre d'importance numérique.

Belges, en outre, sont parfois sournois et indisciplinés.

Les Russes et les Anglais, en raison de leur très petit nombre, comptent à peine ; il n'y a rien à en dire.

***

L'élément dominant; caractère qui en résulte. Les qualités du Légionnaire.

Les Français, les Alsaciens-Lorrains et les Allemands dominent; cela ressort du précédent tableau. Ce sont eux qui donnent le ton à Légion et lui impriment son caractère. Leurs qualités respectives s'amalgament, passant des uns aux autres, réagissant sur chacun, et arrivent à faire de l'ensemble un merveilleux corps de troupe, qui possède au plus haut degré le sentiment militaire et les vertus guerrières.

D'esprit aventureux et d'humeur vagabonde, le légionnaire en général est peu fait pour la vie régulière et monotone de la garnison ; il la supporte avec peine, s'y adapte mal et en secoue quelquefois les entraves. Mais en campagne il se retrouve ; n'ayant souvent plus de famille, ou n'étant attaché à la sienne que par

des liens assez lâches, rien ne le retient en face du danger, il fait aisément le sacrifice de sa vie, et peut ainsi déployer au combat toutes les ressources d'un esprit libre de préoccupations, toutes les audaces d'un tempérament valeureux, toute l'énergie d'une volonté qui ne s'applique qu'à vaincre. Ce sont là de puissants gages de succès.

***

Les défauts des Légionnaires; moyens de les amender : le sentiment de l'honneur, la discipline.

Sans doute, il y a des ombres à ce tableau ; le légionnaire n'est point sans défauts, voire même sans vices. Dans ce troupeau, il se rencontre des brebis galeuses ; parmi ceux que, hors de l'armée, le manque d'ardeur à chercher du travail ou l'impossibilité de s'en procurer ont privés de moyens réguliers d'existence, plusieurs ont glissé et ont failli ; il y a certes, deci delà, des tares morales. Un penchant excessif pour la boisson est le péché mignon du plus grand nombre. Mais il est possible d'amender la plupart de ces natures, qui n'ont souvent de rebelles que les apparences.

La corde de l'honneur vibre encore en elles ; il suffit de savoir s'y prendre pour la toucher. Un stimulant puissant d'ailleurs est la perspective d'une réhabilitation, qu'on ne refuse jamais à ceux qui persévèrent dans leur effort vers le bien. L'exemple aussi du devoir régulièrement accompli sous leurs yeux par les braves gens qui abondent autour d'eux, ramène beaucoup de ces égarés.

Pour les autres, il reste un moyen infaillible, quand il est employé avec discernement et dans un esprit élevé de justice : la discipline, fût-elle de fer. Ces révoltés, qui, comme les primitifs, les sauvages, ne reconnaissent guère que la force, et ne cèdent que devant elle, apprécient et aiment le chef qui, indifférent à la fausse popularité, mais plein d'une véritable sollicitude pour ces êtres qu'il veut et qu'on peut relever, frappe sans crainte et sans faiblesse et s'occupe avec conscience de leurs besoins matériels et moraux. Après plus de dix ans, le souvenir était resté vivant au cœur des vieux légionnaires, — un souvenir fait d'une sorte de vénération dévouée et affectueuse, — de tel colonel, dont la main vigoureuse avait toujours omis de se ganter de velours.

***

Fusion des nationalités; l'âme de la Légion. Le drapeau de la Légion.

Nous avons dit que les qualités respectives des uns et des autres s'amalgament par le fait de la vie en commun. C'est là le résultat de la fusion des races pratiquée dans les différentes unités, quelque échelon que l'on considère, depuis la compagnie jusqu'à l'escouade. En effet, on a heureusement dérogé aux dispositions de l'ordonnance constitutive de 1831, d'après laquelle « chaque compagnie devait, autant que possible, être composée d'hommes de même nation et parlant la même langue ». C'eût été organiser à plaisir l'antagonisme et la rivalité de ces divers éléments tout prêts à devenir ennemis, et préparer ainsi d'interminables conflits, qui eussent pu produire les conséquences les plus graves. Au contraire, dans l'état actuel de l'organisation, cette Babel qu'est une compagnie de légionnaires arrive à s'unir et à s'entendre sur le terrain du français et se laisse docilement commander en cette langue. L'âme diverse de toutes ces races s'uniformise et se mue en une âme nouvelle,

unique, l'âme de la Légion, sous la sobre devise de son drapeau empruntée à la Médaille militaire : « Valeur et discipline » ; car il ne pouvait s'agir pour les régiments étrangers d'arborer la devise du drapeau national : « Honneur et *Patrie* », puisque la France n'est pour leurs soldats qu'une patrie d'occasion, une patrie en quelque sorte provisoire, laquelle ne deviendra définitive que pour ceux — assez rares — qui, par leurs mérites, auront conquis leur droit de cité et obtenu ainsi cette haute récompense qu'est pour quelques élus la naturalisation.

II

Historique succinct de la Légion.

Les campagnes de la Légion pendant les 50 dernières années.

L'Âme de la Légion ! — Façonnée par d'héroïques souvenirs, par des traditions glorieuses, par les privations, par les souffrances, par les périls affrontés ensemble, que de nobles actions, que de dévouements, que de sacrifices n'a-t-elle pas enfantés ! Sans remonter au delà des quarante dernières années, au Mexique, au Tonkin, au Dahomey, au Soudan, à Madagascar, au Siam, en France même, et surtout dans le Sud-Oranais à toutes les époques, que d'admirables pages écrites avec le sang, au Livre d'Or de la Légion Étrangère !

***

La Légion au Mexique.
La Salle d'honneur de la Légion.

Au *Mexique*, le plus beau fleuron de cette couronne de gloire, c'est *Camaron*, — Camaron, où une petite compagnie, une soixantaine d'hommes à peine, sous le héros que fut le capitaine *Danjou*, tiennent sans défaillance, comme à Sidi-Brahim les Chasseurs d'Orléans, dans la proportion de un contre trente, et succombent jusqu'au dernier, derrière les murs éventrés d'une hacienda de rencontre ! (1) Il faut lire dans l'*Historique* de la Légion les péripéties émouvantes de cette lutte ; il faut voir, entre cent autres, dans la salle d'honneur du 1er régiment étranger, héritier des souvenirs de l'ancienne Légion, le portrait du capitaine Danjou, appendu au mur auprès du tableau qui fait revivre la journée sanglante,

(1) A Camaron, 62 légionnaires luttèrent contre les 2,000 fantassins ou cavaliers du colonel mexicain Millan, qui plusieurs fois les somma de se rendre après avoir tenté de les intimider. — Le capitaine et les deux lieutenants tombèrent les premiers. Après eux, tous leurs soldats — blessés ou morts.

et surmontant la main articulée, la main de bois du glorieux mutilé. Il n'y a qu'à passer dans cette salle d'honneur lorsqu'on porte un cœur de soldat dans la poitrine, pour sentir courir sur soi, comme un vent de fierté et un souffle de vaillance. Qui pourrait se défendre contre de semblables émotions ! L'arrivant, le débarqué d'hier, officier ou homme de troupe, sortira un autre homme de ce modeste musée militaire; de cette visite, de cette sorte de pèlerinage date comme une manière d'initiation : on était soldat, on est devenu *légionnaire !*

***

La Légion en 1870.

Après le Mexique, voici *1870*. La France est envahie, Paris investi, l'armée impériale prisonnière; pour essayer d'arrêter l'ennemi, une armée s'improvise derrière la Loire : rares débris de nos vieux régiments; jeunes soldats des nouvelles levées, mobiles, ces deux dernières catégories presque sans instruction militaire. Il faut à ces jeunes gens, pleins de bon vouloir sans doute, mais nécessairement sans discipline, sans cohésion, sans consistance, quelques anciens pour leur servir de modèles

et leur donner la leçon suprême qui apprend comme on doit mourir. C'est un bataillon de la Légion qui donnera cette leçon et sera ce modèle, le bataillon du commandant *Arago*.

Demeuré engagé le dernier dans la forêt d'*Orléans*, lors de la seconde tentative des Allemands contre cette ville, il recule à son tour et couvre la retraite de son corps d'armée. Aux premières maisons du faubourg des Aydes, il s'arrête et fait tête; il lutte assez longtemps pour permettre au gros des troupes de se retirer vers la Sologne par l'unique pont d'Orléans. Le faubourg se prête mal à la défensive. C'est un boyau long, étroit, où l'on ne peut présenter à l'ennemi qu'un front restreint; l'attaque déborde, étend ses bras et les referme pour envelopper. Le combat est opiniâtre : reculant pied à pied, de maison en maison, le bataillon des légionnaires résiste à outrance. Le commandant tombe blessé à mort, le bataillon tient encore; il tient aussi longtemps qu'il le faut pour permettre à l'armée de s'écouler par le pont. Enfin, elle est sur l'autre rive; elle est sauvée. Alors, à son tour, le bataillon, extrême arrière-garde, se décide à rompre la lutte, entame sa retraite et parvient à rejoindre le gros.

Une plaque commémorative, placée sur une maison des Aydes, indique l'endroit où le commandant Arago est tombé mortellement frappé.

***

La Légion dans le Sud-Oranais (1881-82). L'Algérie dure école.

L'insurrection du *Sud-Oranais* (1881-1882) marque la phase où la Légion Étrangère a mis le sceau à sa perfection militaire.

Régiment unique, à quatre bataillons, opérant presque entièrement réuni sous un seul chef, doublé lui-même d'un second dont l'énergie a depuis continué à faire ses preuves, elle a, dans ces conditions particulièrement propices à leur développement, porté au plus haut degré ces qualités de premier ordre qui l'avaient toujours signalée et que nous énumérions en tête de cette notice : bravoure, entrain, endurance, abnégation, initiative. Et après cette suprême épreuve, elle était préparée à accomplir comme choses que l'habitude lui avait rendues naturelles, ces étonnantes prouesses qui soulevèrent deux ans plus tard l'admiration de tous au Tonkin.

C'est que l'Algérie est l'école par excellence de la discipline, qui se trouve à la base de toutes les vertus militaires et qu'une phrase désormais consacrée d'un de nos plus anciens règlements pose comme la pierre angulaire de la force des armées. Nulle part, les privations et les souffrances ne sont plus dures à supporter que dans le Sud algérien ; nulle part on ne trouve réunis, comme sur les hauts plateaux, des climats extrêmes qui, dans les mêmes vingt-quatre heures, exposent l'homme aux rigueurs d'un froid intense et aux ardeurs d'une chaleur que le contraste rend plus cuisante encore (1).

Là, dans ces plaines désolées à la maigre végétation et aux arbres rares, comme dans les pierres du Hamada ou les dunes de l'Erg, on subit la brûlure aiguë d'un soleil qu'aucun nuage ne voile ; puis, sans transition, lorsque la nuit tombe, dès le crépuscule, la morsure cruelle du froid produit par le rayonnement, — si fort sous l'immensité d'un ciel presque perpétuellement pur. Pour abri, la mince toile de la petite tente; pour nourriture, les conserves

---

(1) Djebel-Amour, hiver 1881-82 : — 13° la nuit, + 35° le jour suivant.

du sac ou du convoi; pour boisson, l'eau des redir (1) ou des oglat (2), et quelle eau! Que de fois, après la longue étape, ne faut-il pas curer le puits où l'on s'abreuvera, laisser se déposer la vase qu'on a ainsi remuée, et attendre de longues heures que les sentinelles chargées de la garde du précieux liquide, permettent aux corvées des différentes unités de venir puiser à tour de rôle les quelques gouttes qui, après cette dure attente, prolongée maintes fois jusqu'à une heure avancée de la nuit, formeront la mince ration de chaque soldat dans la distribution parcimonieuse! Eau saumâtre, magnésienne, souillée de mille impuretés, contaminée par les déjections des chameaux et des autres bêtes qui hantent ces solitudes, souvent corrompue par des cadavres d'animaux, d'oiseaux ou de sauterelles! Heureux quand on ne doit pas avoir recours à la provision de l'équipage d'eau qui a chauffé tout le jour dans des tonnelets disjoints par l'action solaire, avec tous ces germes putrides, et qu'on remplace, dès qu'on le peut, par un approvisionnement

(1) *Redir*, dépression du sol où s'amasse l'eau de pluie.

(2) *Oglat*, réunion de trous creusés de main d'hommes, sortes de puits primitifs sans maçonnerie.

semblable, aussi pauvre en quantité que médiocre en qualité ! Heureux surtout quand on n'a pas à endurer les tortures de la soif !

Courses à la poursuite de Bou-Amama vers *Mécheria*, *Aïn-Ben-Khelil*, *Aïn-Sefra*, *Sfissifa*, dans le *Beni-Smir;* camp d'observation de *Saldana;* meurtrière surprise du *Chott Tigri :* tel est à grands traits le bilan de ces expéditions où la Légion s'est entraînée et fortifiée en 1881 et 1882. — C'est l'époque où l'on fit revivre l'emploi fécond de l'infanterie montée, merveilleux instrument de guerre contre l'ennemi mobile, fluide, insaisissable, qui échappait jusqu'alors aux atteintes de nos colonnes trop lourdes et trop lentes.

***

Les compagnies montées.

Aujourd'hui (1), chaque régiment étranger est doté d'une compagnie montée, destinée à former l'élément de résistance de l'avant-

(1) Depuis que cette notice a été écrite, le nombre des compagnies montées a été augmenté de deux unités nouvelles.

garde, du groupe léger des colonnes, aussi apte à la prise de contact qu'à la poursuite, — éventuellement employée à l'escorte des convois, mission à laquelle d'ailleurs elle convient fort mal.

Ici doit se placer une remarque importante. L'infanterie montée n'est point destinée à combattre à cheval, pas même à se porter à une allure vive, trot ou galop, au point où elle devra combattre. Pour elle, la monture de ses hommes n'est qu'un moyen de transport rapide, permettant de faire de longs trajets en un temps relativement court, mais toujours à l'allure du pas. Celle-ci, du reste, n'est point dépourvue de vitesse : les mulets la soutiennent à raison de 7 kilomètres à l'heure, et les chevaux ont grand'peine à les suivre.

La compagnie montée, à l'effectif de 250 à 275 hommes, est encadrée comme une compagnie ordinaire. Il serait à souhaiter que chaque section fût commandée par un officier. Chaque officier est à cheval et dispose en outre d'un mulet comme monture. Tous les sous-officiers sont montés à mulet. Enfin les caporaux et les soldats ont un mulet pour deux hommes. Celui-ci porte une selle qui sert au cavalier-fantassin et sur laquelle sont

arrimés les effets des deux hommes dans un bissac (une poche du bissac pour chacun), les vivres des deux hommes et de l'animal, la toile de tente et ses piquets, les outils de pionnier, les moyens d'attache. L'homme n'a sur lui que son fusil, son épée-baïonnette, ses munitions, son bidon de deux litres et son étui-musette contenant un repas froid. Ainsi équipées, les compagnies montées peuvent faire des étapes de 60 à 80 kilomètres, avec haltes horaires de cinq minutes et une grand'halte, pendant lesquelles se fait l'échange des cavaliers, chaque homme n'ayant au bout de la journée fait à pied que 30 à 40 kilomètres, sans sac, reposé par l'alternance des pauses de marche accomplies tour à tour sur ses jambes et sur la selle. — Ainsi, en cas de rencontre de l'ennemi, la moitié des hommes qui est à bas des montures est toujours prête à faire immédiatement face à l'attaque, pendant que l'autre moitié, sous la protection de la première, met pied à terre, attache les mulets et peut ainsi rapidement venir prendre part au combat. Le mode d'attache employé est l'anneau italien, fait d'une corde à fourrage ; tous les mulets d'une section sont attachés ensemble, par la longe du licol, à la même corde roulée en anneau ; un

seul homme suffit à en assurer la garde. Un petit convoi de quelques mulets de bât porte les tentes des officiers, leurs bagages et une petite réserve de vivres et de munitions. — La troupe campe en carré, suivant le procédé usité dans le Sud pour les autres troupes. Chaque section forme une face de ce carré, les tentes en première ligne, les mulets derrière ; dans les angles, les selles ; au centre, les tentes des officiers, les munitions, vivres et bagages.

***

La Légion en Extrême-Orient : Tonkin et Formose.

Admirablement préparée par les colonnes du Sud-Oranais en 1881 et 1882, la Légion prit part, en 1883, à l'expédition du *Tonkin*.

On connaît les faits qui motivèrent la guerre.

Au mois de mai 1883, l'audace des Pavillons-Noirs croissant chaque jour et Hanoï, la capitale, se trouvant menacée par leurs entreprises, le commandant Rivière marcha contre eux. Tombé dans une embuscade, il périssait avec la majeure partie de sa colonne. Les débris du petit corps d'occupation français devaient s'enfermer dans la citadelle et dans

la Concession. Un corps expéditionnaire, formé en toute hâte, était confié au contre-amiral Courbet et s'embarquait en septembre. Dans la composition de ce corps expéditionnaire entrait un régiment d'Algérie (deux bataillons de tirailleurs algériens, un bataillon de la Légion Étrangère); le 1er bataillon de la Légion, commandant *Donnier*, en faisait partie. Il s'illustrait à la prise de *Sontay*. Là, le capitaine adjudant-major *Mehl* tombait avec une ample moisson de légionnaires.

Au mois de décembre suivant, partaient, avec un nouveau commandant en chef, le général Millot, et de nouvelles troupes, deux autres bataillons de la Légion, 2e et 3e; leur arrivée au Tonkin correspond aux affaires de *Bac-ninh* et de *Hong-hoa* contre les troupes régulières de la Chine et les Pavillons-Noirs, à l'occupation du Delta, aux expéditions contre les pirates.

La Légion est alors dédoublée. Deux régiments sont créés (décret du 14 décembre 1884).

Après l'affaire de Bac-lé (juillet 1885), qui remet tout en question, la campagne active recommence en octobre. Les combats de *Kep*, *Chu*, *Lam*, *Nui-bop*, marquent cette période, prélude de la marche sur *Lang-son*.

On connaît aussi cette prestigieuse et audacieuse aventure : deux petites brigades refoulant jusqu'à Lang-son une armée chinoise dix fois plus nombreuse, à travers les difficultés d'un pays hérissé d'obstacles naturels et de fortifications. *Thanh-moï*, *Dong-song* et bien d'autres rencontres jalonnent cette route ; puis *Bac-viay* ouvre enfin Lang-son au corps expéditionnaire. Après, c'est *Dong-dang*, la *porte de Chine*, au delà de laquelle les Célestes sont rejetés ; la sanglante et désastreuse affaire de *Bang-bo ;* le retour à *Lang-son* et le combat de *Ki-lua*, enfin la retraite... Partout la Légion a joué le grand premier rôle et au retour, dans le corps expéditionnaire, on entendait ce concert unanime : « Certes, tous les corps engagés se sont vaillamment conduits ; les tirailleurs algériens, l'infanterie de marine, le bataillon d'Afrique, les bataillons de ligne, les Tonkinois ont brillamment fait leur devoir ; mais il est une troupe qui reste au-dessus de toutes les autres, devant laquelle tout le monde s'incline, c'est la Légion. » Quel plus bel éloge à faire de ces admirables soldats que de citer simplement l'hommage qui leur fut alors rendu par le corps expéditionnaire tout entier ?

Il faut dire qu'au même moment s'accom-

plissait l'héroïque défense de *Tuyen-quang* par deux compagnies de la Légion et un peloton de Tonkinois, sous *Dominé*, ce chef au caractère antique, dédaigneux de toute réclame, trop modeste pour revendiquer sa légitime gloire et se laissant magnanimement éclipser dans l'opinion par la renommée hyperbolique d'un de ses subordonnés, d'un mérite réel sans doute, mais combien au-dessous du sien !

Un autre bataillon de la Légion, le 4e, avait, aussi, en 1884, quitté l'Algérie pour l'Extrême-Orient. Celui-là fut de l'expédition de Formose, sous le commandement supérieur de Courbet, promu vice-amiral, et sous les ordres immédiats du colonel *Duchesne*. *Kélung* est encore une glorieuse page du Livre d'Or de la Légion Étrangère. Bien d'autres devaient y être ajoutées par la suite durant la répression de la piraterie, c'est-à-dire pendant les dix ou douze années qui suivirent la fin de la guerre de conquête et assurèrent définitivement l'occupation. Il n'est pas dans le cadre de cette notice déjà longue de retracer les exploits de ces poignées de légionnaires qui, dans les territoires militaires, vers *Lang-son*, *Cao-bang*, *Ha-giang* et *Lao-kay*, arrosèrent de leur sang et semèrent de leurs tombes ignorées la brousse

sauvage, les cirques rocheux, les défilés et les montagnes de la Haute-Région. Le dernier de ces exploits est la défense (1) du poste de *Nuoc-haï* (cercle de Cao-bang) en 1900, où quelques légionnaires avec un petit groupe de Linh-Co (miliciens) résistèrent victorieusement pendant trente-six heures, dans un mauvais blockhaus, à l'attaque soudaine d'une forte bande de pirates et à ses assauts répétés.

***

Autres campagnes de la Légion : Figuig et El-Moungar.

Citons encore pour mémoire le *Dahomey*, le *Soudan*, *Madagascar*, le *Siam*, la colonne d'*Igli*. Il y en aurait trop long à dire.

Enfin, terminons cet aperçu rapide par un mot des événements qui ont eu pour théâtre *Figuig* et *El-Moungar*, au cours de ces derniers mois.

Ceux-ci sont dans la mémoire de tous. Là, comme partout, la Légion a noblement tenu le

(1) Par le lieutenant P. Dufor, du 1er étranger.

drapeau de la France. La compagnie montée du 1er étranger (capitaine *Bonnelet*), à *Zenaga*, a excité l'admiration par sa bravoure. Son chef, aussi calme qu'intrépide, dut rester à cheval, sous les balles, pour mieux diriger les fractions éparses de sa compagnie, obligée de faire tête sur plusieurs points à la fois pour protéger le gouverneur général de l'Algérie et le général commandant la division d'Oran, assaillis, pendant leur entrevue avec l'amel de Figuig, par les contingents de ces farouches tribus marocaines que fanatise encore le vieil agitateur Bou-Amama.

Saluons en terminant les braves d'El-Moungar (1), les morts glorieux tombés au champ d'honneur et parmi eux, cet officier danois, si Français par le cœur, le lieutenant Selchauhansen, dont « les dernières pensées furent pour ses hommes et pour ses camarades », lisons-nous dans une lettre qui relate son agonie. Il laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'une noble et sympathique nature et un sentiment d'estime profonde pour son courage et son oubli de lui-même. Son regret,

---

(1) Sur 120 hommes, 84 hors de combat, dont 37 tués (y compris les 2 officiers) et 47 blessés.

en 1897, au retour d'une campagne de deux années au Tonkin, était de n'avoir point obtenu la médaille coloniale comme souvenir de son passage au service de la France. Cette fois c'est la croix qu'il avait méritée et que sa mort si prompte l'a seule empêché de recevoir. — Inclinons-nous aussi devant les survivants; honorons en particulier les derniers chefs de cette phalange, ceux qui, jusqu'au bout et malgré leurs blessures, dirigèrent la résistance et sauvèrent l'honneur, le fourrier *Tisserand* (1), le caporal *Detz*. Ce fait d'armes prend place à côté des plus glorieux de notre histoire militaire coloniale dans le dernier demi-siècle; il égale Beni-Mered, Sidi-Brahim, Camaron, Tuyen-Quang!

---

(1) Vient d'être promu sous-lieutenant au titre étranger.

III

Considérations finales.

L'ascendant des gradés inférieurs sur leurs hommes; ses causes.

Qu'on nous permette ici une réflexion que nous suggère ce combat d'El-Moungar. Ne nous étonnons pas que, à la Légion, des gradés subalternes, de rang inférieur, se révèlent tout d'un coup, à un moment donné dans les circonstances les plus graves, de véritables chefs. L'habitude des responsabilités forme les caractères. Détachés souvent au loin avec quelques hommes, investis de missions indépendantes, ces responsabilités, de simples caporaux, des sous-officiers en assument fréquemment. L'âge et l'expérience, parfois douloureuse, de la vie ont mûri ces hommes, qui depuis longtemps pour la plupart ont passé l'âge de la jeunesse,

et leur donnent un ascendant incontestable sur leurs subordonnés. Combien de sous-officiers et de caporaux approchent de la quarantaine! Un journal illustré (1) vient de publier le portrait de Tisserand; les cheveux déjà rares, le port de la tête, l'assurance du regard, l'attitude révèlent un homme fait et sûr de lui. L'entraînement physique, résultat d'une vie de fatigues constantes, a endurci les corps de ces hommes; la fréquence du danger a trempé leur moral. C'est là le secret de cet ascendant sans conteste qu'exercent à leur heure, sur leurs subordonnés, ces chefs de circonstance, improvisés par la mort des véritables chefs.

Enfin les traditions, les souvenirs d'un passé légendaire, en créant un esprit de corps puissant, engendrent une solidarité étroite entre le légionnaire d'aujourd'hui et ses devanciers, et le rendent capable, pour les égaler, des plus beaux traits d'héroïsme. Nulle part peut-être à notre époque, on ne trouve à un plus haut degré que dans les régiments étrangers cet inappréciable élément de force, à savoir la connaissance réciproque, confirmée par des

(1) L'*Illustration* du 3 octobre 1903.

épreuves sûres, qu'ont les uns des autres les légionnaires et leurs officiers, et d'où résulte une confiance inébranlable à l'heure du péril; — puissant levier d'action morale aux mains des chefs qui commandent à de pareils soldats!

***

L'homogénéité de la Légion; ses causes.

Un instant on aurait pu craindre que l'augmentation considérable accomplie en peu d'années du nombre des compagnies de la Légion Étrangère, nombre aujourd'hui supérieur à cinquante, n'eût, en dispersant les individus dans les unités nouvelles, rendu à peu près impossible cette connaissance prolongée du soldat par l'officier et de l'officier par le soldat, et que cette cause, jointe à la nature du service de la Légion aux colonies qui, en multipliant les circonstances où les légionnaires sont employés isolément ou par fractions infimes sous les ordres de caporaux ou de sous-officiers, trop souvent en dehors du commandement ou du contrôle indispensable de leurs officiers, vient les soustraire à leurs chefs naturels et relâche la discipline; — jointe aussi à la subs-

titution de la relève individuelle à la relève par fractions constituées, qui rompt le lien tactique, — on pouvait craindre que cette cause n'eût produit un affaiblissement de la valeur morale de l'ensemble du corps. — L'événement vient de prouver qu'il n'en est rien. Et le fait s'explique : la Légion a conservé le moule où, périodiquement, se refondent et se remettent en forme ses éléments divers, épars aux quatre coins du monde ; c'est l'Algérie, cette terre qui fut son berceau et où elle retrouve ses traditions, les souvenirs et les exemples du passé, l'action reconstituante d'un commandement supérieur permanent, la cohésion et la discipline que favorisent les groupements plus considérables qu'aux colonies d'unités réunies sous un chef unique, enfin cette rude vie du Sud-Oranais qui, avec ses fatigues, ses privations et ses dangers, fera toujours trouver plus douce et plus large aux légionnaires la vie qui les attend dans les autres colonies et les laissera sans étonnement devant les ennemis, quels qu'ils soient, qu'ils pourront avoir à y combattre.

CONCLUSION

Le passé répond de l'avenir et noblesse oblige. Il est donc permis d'affirmer que, fière de ses exploits et jalouse d'en conserver la renommée intacte, la Légion Étrangère ne faillira jamais à la devise de son drapeau et restera la troupe d'élite qu'elle fut toujours. Partout où ils porteront les couleurs de la France, les légionnaires se montreront dignes d'elle et de son armée, et si d'aventure la victoire, comme en 1870, leur refusait son sourire, leur héroïsme du moins saurait sauver l'honneur et jetterait encore sur leur défaite un rayon glorieux.

TABLE DES MATIÈRES

II

Historique succinct de la Légion.

III

Considérations finales.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cᵉ, 2, rue Christine.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et C[e], 2, rue Christine.

This book is a preservation photocopy.
It was produced on Hammermill Laser Print natural white,
a 60 # book weight acid-free archival paper
which meets the requirements of
ANSI/NISO Z39.48-1992 (permanence of paper)

Preservation photocopying and binding
by
Acme Bookbinding
Charlestown, Massachusetts

1995